

Ondam hospitalier : l'écart entre les besoins et le montant prévu dans le PLFSS risque de peser sur l'emploi, selon le président de la FHF

ROYAN, 28 septembre 2006 (APM) - L'écart entre les besoins des hôpitaux et le taux de progression de +3,5% prévu pour l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) hospitalier 2007 risque de peser sur l'emploi, a mis en garde jeudi le président de la Fédération hospitalière de France (FHF), Claude Evin.

Lors de la séance inaugurale du 74ème congrès de l'Union hospitalière du sud-ouest (UHSO) qui regroupe les régions Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Claude Evin a réitéré l'insatisfaction de la fédération face au taux de progression prévu dans l'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2007.

"Le taux retenu pour l'évolution de nos moyens budgétaires, soit 3,5%, est déjà largement inférieur à la seule reconduction des moyens, soit 3,83%", a-t-il déclaré devant plus de 300 participants.

La FHF avait calculé que la prise en compte des mesures de santé publique portait le taux minimal de progression de l'Ondam hospitalier à 4,21%.

Claude Evin a indiqué que le financement du protocole négocié actuellement entre le ministère et les syndicats représentant les personnels de la fonction publique hospitalière (FPH) pourrait représenter "290 millions d'euros pour la seule tranche 2007, soit 0,58% de l'Ondam".

Ce montant n'a toutefois pas été confirmé par le représentant du ministre de la santé, Christophe Duvaux, interrogé par APM.

Les mesures du protocole sur la FPH ne pourront être mises en oeuvre "qu'au détriment des moyens existants", a déploré Claude Evin.

Si l'écart entre les demandes de la FHF et le taux de progression "dépasse 1,21 % de l'Ondam, soit plus de 600 millions d'euros, il faudra pour le combler un gigantesque effort de productivité pesant directement sur l'emploi", a-t-il mis en garde.

"Nous ne pouvons accepter un discours ministériel qui fixe des objectifs qu'il soit inatteignables pour obtenir finalement une restructuration masquée de l'offre hospitalière sans jamais l'avoir assumée", a-t-il ajouté.

CESSION D'ACTIFS : "ABSURDITE" DE LA MESURE DU PLFSS

Claude Evin a également dénoncé jeudi l'"absurdité" de la disposition prévoyant le versement d'une partie du produit des cessions d'actifs hospitaliers au Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (Fmespp), prévu dans l'avant-projet de loi.

Comment comprendre une telle mesure qui aura pour effet de diminuer le niveau de ressources d'investissement alors que le gouvernement lance le plan Hôpital 2012 ?, s'est interrogé le président de la FHF.

Il a insisté sur le fait que les hospitaliers ne se mettent pas le produit "dans la poche" et que la vente d'actifs a toujours participé à l'autofinancement des investissements hospitaliers.

Pour lui, cette mesure risque de se traduire concrètement par l'arrêt des ventes d'actifs par les établissements. Ou alors les hôpitaux seront amenés à demander à l'Etat, les fonds qu'ils auront versés au Fmespp.

"C'est certainement un modèle de simplification administrative !", a ironisé Claude Evin en qualifiant cette disposition d'"usine à gaz".

"Vous pouvez compter sur la FHF pour expliquer aux parlementaires l'absurdité d'une telle disposition et en demander sa suppression dans le PLFSS", a-t-il ajouté.